

		Mise en œuvre des actions : obligatoire ou facultative		Agriculture	Aquaculture	Sylviculture (dont atelier technologique)	Ateliers technologiques agro-alimentaire	
3 - Adaptation au changement climatique	Réduction de la consommation en eau : outils d'irrigation optimisés et économes, conchyliculture (huîtres et matériel)	obligatoire	x	x			x	Fin 2025 : 100% des EA concernées équipées en OAD
	Diversification des cultures : intégration de légumineuses dans les rotations, développement de Cultures Intermédiaires à Vocation Énergétique (CIVE) et de Cultures Pièges A Nitrate (CIPAN), etc.	facultative	x					
	Equipements de protection contre le gel et/ou la grêle	obligatoire	x					
	Utilisation de variétés résistantes, d'essences forestières résistantes et de provenances adaptées	facultative	x	x	x			
	Agroforesterie case libre	obligatoire	x					
4 - Préservation de la biodiversité	AB	obligatoire	x					Fin 2025 : 100% des EA ont au moins un de leurs ateliers en AB
	HVE							Fin 2025 : 100% des EA en HVE
	Diagnostic biodiversité, paysage, habitat	obligatoire	x	x				Fin 2025 : 100% des EA réalisent un diagnostic
	Diagnostic forestier	facultative			x			
	Agriculture de Conservation des Sols (couverture, réduction travail, diversification) : mise en œuvre et expérimentation	facultative	x					
	Recours à des pistes de conduite pour les engins forestiers	facultative				x		
	Diversification des cultures et des essences forestières	facultative	x	x	x			
	Réseau agrifaune	facultative	x					
	Maintien, développement et entretien des prairies	obligatoire	x					
		facultative		x				
	Partenariat avec des associations, pollinisateurs (LPO, ruches, etc.)	facultative	x	x				
IAE, agroforesterie	obligatoire	x						
	facultative		x					
case libre								
5 - Bien-être animal	Démarches / diagnostics BEA (Boviwell, EBENE)	obligatoire	x	x				Fin 2025 : 100% des EA réalisent un diagnostic BEA s'il existe
	Arrêt de la castration à vif, écornage à vif, broyage	obligatoire	x					Fin 2025 : - Aucune EA ne pratique ou n'achète de porcelets castrés à vif - Aucune EA ne s'approvisionne auprès de couvoirs pratiquant le broyage - Aucune EA ne réalise d'écornage à vif
	Equipements des bâtiments d'élevage (isolation, sol, brosses, éclairage, gestion des effluents, etc.)	obligatoire	x					Fin 2030 : 100% des EA ont des bâtiments répondant aux normes de BEA
	Réduction de l'utilisation d'antibiotiques critiques (lien Ecoantibio), utilisation des biosolutions	obligatoire	x					Fin 2030 : 100% des EA sont impliqués dans un projet recherche/expérimentation/déploiement de biocontrôles et/ou de biosolutions
		facultative		x				
	Accès à l'extérieur aux animaux	obligatoire	x					Fin 2030 : 100% des EA offrent une sortie extérieure aux animaux
	Aménagement des parcours, des pâtures extérieurs : abreuvement, plantations, boviduc, etc.	obligatoire	x					Fin 2030 : 100% des EA offrent à leurs animaux des pâtures/parcours extérieurs aménagés
	IAE et agroforesterie	obligatoire	x					
Bonnes pratiques d'abattage des animaux : environnement, main d'œuvre, matériel, état de l'animal, modes opératoires	obligatoire	x	x			x		
	case libre							

		obligatoire	Sylviculture (dont atelier technologique)				Ateliers technologiques agro-alimentaire		
			Agriculture	Aquaculture					
6 - Systèmes alimentaires durables	HVE		x					Fin 2025 : 100% des EA en HVE	
	Charte qualité	obligatoire		x				Fin 2025 : 100% des EA avec une charte qualité	
	SIQO (hors AB) : LR, AOP, AOC, IGP	obligatoire	x	x				Fin 2025 : 100% des EA commercialisent au moins une de leur production sous SIQO	
	RSE	obligatoire						Fin 2025 : 100% des ateliers sont engagés dans la démarche RSE	
	Développement des circuits alimentaires locaux : vente directe avec boutique de vente (collective ou échelle EPL-EA), commercialisation numérique, magasin de producteurs, etc.	obligatoire	x	x				Fin 2030 : 100% des EA développent un mode de commercialisation en circuits alimentaires locaux	
	Pour les productions valorisables en chaîne de valorisation courte : réflexion sur la transformation (atelier individuel, collectif, etc.)	obligatoire	x	x					
	PAT (Projets Alimentaires Territoriaux)	facultative	x	x				Fin 2022 : implication dans au moins 2 démarches par établissements.	
	Développement de l'approvisionnement de la restauration collective en produits locaux et AB (lien avec le Pacte Alimentaire)	obligatoire	x	x				Fin 2030 : - 100% des EPL valorisent au moins une partie de leur production dans leur cantine de lycée, dans la mesure du possible - 100% des EPL valorisent au moins une de leur production agricole en restauration collective publique et privée Fin 2022 : au moins 20% de produits bio dans les restaurants scolaires des lycées Fin 2025 : au moins 30% de produits bio dans les restaurants scolaires des lycées	
case libre									
7- Réduction des déchets	Plan zéro plastique	obligatoire	x	x	x	x		Fin 2021 : participation des lycées à la construction du plan 0 plastique en agriculture, pêche-aquaculture et agro-alimentaire	
	RSE	obligatoire					x	Fin 2025 : 100% des ateliers sont engagés dans la démarche RSE	
	Réduction et valorisation des bio déchets (déchets de cuisine, déchets verts)	obligatoire	x	x			x		
	Lutte contre le gaspillage alimentaire	obligatoire	x	x			x		
	case libre								
8- Gestion de risques	Assurance contre les risques climatiques en viticulture et arboriculture	obligatoire	x					Fin 2025 : 100% des exploitations dont l'atelier principal (ou CA important) est la viticulture ou l'arboriculture sont assurées	
	Lutte contre les risques d'inondations	obligatoire	x						
	Lutte contre les risques en forêt : incendie, sanitaires, risques météorologiques (ex. utilisation de drones, forêt mélangées)	obligatoire				x			
	Utilisation de variétés résistantes, d'essences forestières résistantes et de provenance adaptée	facultative	x	x	x				
	Gestion de l'influenza aviaire : investissements, équipements, bonnes pratiques	obligatoire	x					Fin 2030 : 100% des EA ont des bâtiments répondant aux normes de biosécurité	
	Plan biosécurité	obligatoire	x	x				Fin 2025 : 100% des EA concernées ont suivi une formation biosécurité et ont un plan de biosécurité à jour	
	Gestion de la tuberculose bovine : investissements, équipements, bonnes pratiques	obligatoire	x						

PRIORITES TRANSVERSALES

Mise en œuvre obligatoire ou facultative Agriculture Aquaculture Sylviculture Ateliers technologiques

9 - Expérimentation / innovation	Implication dans des collectifs d'agriculteurs, d'aquaculteurs et de sylviculteurs (GIEE, Dephy, 30 000, groupements forestiers, etc.)	obligatoire	x	x	x	x	<i>Fin 2022 : implication dans au moins 2 démarches par établissements.</i>	
	Implication dans le réseau Agro-Smart Campus	obligatoire	x	x	x	x		
	Implication dans des travaux de recherche et d'expérimentation avec la profession (ex. PEI, CASDAR, INRAE, centres techniques, réseau de parcelles forestières expérimentales, etc.)	obligatoire	x	x	x	x		
	case libre							
10- Conditions de travail	Bonnes conditions de travail du personnel (salariés, apprenants, DEA, DAT, etc.)	obligatoire	x	x	x	x		
	case libre							